



Assemblée générale

Distr. limitée
8 mai 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 73 de l'ordre du jour

Rapport de la Cour pénale internationale

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago et Uruguay : projet de résolution

Rapport de la Cour pénale internationale

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Andorre, Argentine, Belize, Brésil, Canada, Géorgie, Irlande, Jordanie, Madagascar, Malte, Mongolie, République de Moldova, Saint-Marin, Serbie et Tunisie

